



Québec, le 26 septembre 2022

**PAR COURRIEL**

Autorités compétentes et cosignataires  
Association pour la santé publique du Québec  
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac  
Conseil québécois sur le tabac et la santé  
Fondation des maladies du cœur  
L'Association pulmonaire du Québec  
Société canadienne du cancer

**Objet : Réponse au questionnaire – Lutte au tabagisme**

Madame, Monsieur

Au nom du Parti libéral du Québec, j'accuse réception ici de la correspondance que vous nous faisiez parvenir, par voie électronique, le 7 septembre dernier, et je vous en remercie.

L'organisation pour laquelle vous agissez joue un rôle de premier plan en matière de Santé publique et tout comme vous, nous partageons les préoccupations exprimées concernant la lutte contre le tabagisme. En effet, nous constatons que la situation ne s'est pas améliorée durant les quatre dernières années.

Nous avons dévoilé notre plateforme électorale le 11 juin dernier. Vous pouvez la consulter au : [www.plq.org](http://www.plq.org).

La réduction du tabagisme dans la population québécoise est un objectif de santé publique important. Ces dernières années, nous avons eu l'occasion de discuter avec des représentants de plusieurs organismes cosignataires de votre lettre en plus d'avoir répondu à certains à l'aide de réponses à des questionnaires.

Comme vous l'avez mentionné la dernière initiative législative remonte en 2015 sous un gouvernement libéral. Nous nous permettons de rappeler que notre formation a été très visionnaire aux alentours de 2006 lorsque nous avons resserré la réglementation et l'accès au tabac, notamment en interdisant son usage à l'intérieur des lieux publics. Il faut se souvenir qu'à l'époque ça prenait du courage, car ces mesures ne plaisaient pas à une tranche de la population qui est aujourd'hui de moins en moins nombreuses.

254, rue Queen  
Montréal (Québec) H3C 2N8



1150, boul. Wilfrid-Hamel  
Québec (Québec) G1M 2S4

Maintenant, il est assez unanime dans l'opinion publique que plus jamais nous souhaiterions revenir en arrière. Nous sommes d'avis que depuis 4 ans, ce courage politique fait défaut. Effectivement, les lois doivent être ponctuellement examinées et revues lorsqu'elles ne sont plus adaptées à la vie qui évolue.

Soyez assurés que nous sommes disposés à regarder l'ensemble des mesures et suggestions pouvant nous permettre de réduire la consommation de tabac au Québec. Pour y parvenir, nous souhaitons nous adjoindre la collaboration des groupes cosignataires de votre questionnaire et consulter l'ensemble des partenaires de santé publique afin d'évaluer les avantages et les inconvénients de chaque solution mise de l'avant par votre organisme et tous les autres soucieux d'assurer une meilleure santé pour les Québécois. Un gouvernement libéral entreprendra donc ces discussions rapidement afin de mettre de l'avant de nouvelles mesures adaptées à l'émergence de nouvelles réalités.

De plus, avec la façon que la pandémie a été gérée au Québec, plusieurs questionnements au sujet de l'indépendance entre la santé publique et le premier ministre ont été soulevés par les citoyens. Il est primordial de protéger la confiance envers nos institutions et c'est pourquoi nous pensons qu'il faut tendre vers une dépolitisation du système de santé. Le ministère de la Santé doit servir à établir les grandes orientations, alors que les éléments « terrain » du système de santé – qu'il s'agisse des CISSS, des CIUSSS et des Réseaux universitaires de santé et de services sociaux (RUISSS) – obtiennent plus de responsabilités et de latitude. Cet objectif se concrétisera aussi en assurant la totale indépendance de la Direction nationale de la santé publique.

Au sujet des vapoteuses, un fait indéniable, la consommation de celles-ci s'accélère chez les élèves depuis 2016 selon l'INSPQ et la promotion des cigarettes électroniques sur les réseaux sociaux incite davantage les jeunes à consommer. Les spécialistes sont clairs sur les effets à long terme qui peuvent s'avérer néfastes, surtout que les jeunes commencent de plus en plus tôt à vapoter. Nous devons agir afin de limiter le risque pour nos jeunes de développer une dépendance à la nicotine, qui comme on le sait est très forte, mais surtout très difficile à se départir.

Non seulement, nous croyons qu'il est urgent d'implanter la recommandation 2 du rapport « *Limiter à 20 mg/ml la concentration maximale en nicotine de tous les PV ainsi qu'encadrer la capacité des réservoirs et le volume maximal des bouteilles de liquides à vapoter* », mais pour nous, il est aussi urgent d'interdire la vente des produits de vapotage comportant une saveur ou un arôme autres que ceux du tabac, comme c'est le cas pour les produits du tabac.

Pour le Parti libéral du Québec, il est clair qu'il est de notre devoir de travailler à l'implantation des 7 mesures de recommandations du directeur de santé publique. Et pour y arriver, nous comptons rapidement solliciter la collaboration de tous les partenaires potentiels pour nous permettre d'atteindre cet objectif.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre vision et nous vous assurons que vos propositions seront étudiées avec intérêt afin de présenter aux Québécoises et aux Québécois un plan qui rassemble et répond au besoin de toutes et de tous.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations

L'équipe libérale